

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 94 (1949)
Heft: 5

Artikel: Le service actif de 1815 dans la correspondance du capitaine Henri Monod (1783-1850) [suite]
Autor: Rapp, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le service actif de 1815

dans la correspondance du capitaine Henri Monod
(1783-1850) (*Suite.*)

Le landamman Monod à son fils, le capitaine Monod.

Zurich, le 21 avril 1815.

... On est ici travaillé en tous sens. L'opinion des membres, l'opinion de leurs constituants, l'opinion des ministres¹, voilà trois différentes impulsions qui poussent et repoussent tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Ces derniers ont leur point fixe. Ils veulent nous entraîner dans une coopération active, et comme nous nous trouvons à la tête de ceux qui n'en veulent rien, nous sommes au plus mal avec eux, ce qui ne nous empêche pas d'aller notre train. Ils sont appuyés et donnent eux-mêmes un très fort appui à la plupart des députés, dont l'opinion individuelle est opposée à l'homme². Cependant, la majorité des gouvernements sont très disposés pour la défensive uniquement, mais d'un côté le petit nombre de ceux qui sont pour un système contraire, de l'autre la passion du plus grand nombre des députés, le tout appuyé par les Ministres, occasionnent une lutte et une opposition qui, dans les affaires courantes, fait le plus souvent marcher de travers. D'ailleurs, soit dit entre nous, nous n'avons guère parmi ceux qui vont dans notre sens d'hommes à caractère. Enfin, nous avons tout à craindre sur nos derrières, où l'on s'avancera en force, et si l'on conçoit la moindre défiance sur nous, il

¹ Les ministres plénipotentiaires près la Diète helvétique des Puissances alliées, Autriche, Russie, Grande-Bretagne et Prusse.

² Napoléon I^{er}.

n'est pas douteux qu'on nous passera dessus. Il est donc de la dernière nécessité de ne rien brusquer et d'attendre pour se prononcer hautement sur le système défensif, qu'on soit d'accord avec les Alliés sur ce point. C'est à quoi je travaille de tout mon pouvoir. J'écris tous les courriers à Vienne. J'ai développé tout ce système au comte Capo d'Istria¹. Il semblerait d'après les réponses qu'on l'adoptera. Cependant, rien encore de très positif, ce qui, vu l'approche des armées et les intrigues d'ici, m'inquiète... Nous sommes forcés de louvoyer. Cette approche des troupes et ce délai pour une explication définitive me paraissent terriblement louches. J'ai pourtant sollicité de Laharpe² depuis mon retour ici de travailler à obtenir que les souverains, qu'on nous dit bien disposés, donnassent des ordres très positifs à leurs ministres, soit à leurs généraux, afin qu'il ne nous arrivât pas comme en 1813.

Voilà, mon ami, en gros où nous en sommes et ce qui nous fait aller comme nous allons. Tu dois en conclure, comme je ne cesse de le prêcher, qu'il nous faut du calme, de la sagesse, pour ôter tout prétexte de défiance et obtenir ce que nous voudrions. Ainsi, gardons-nous de démonstrations, de propos, à plus forte raison de mouvements.

Le capitaine Monod à son père, le landamann Monod.

Floreires, 7 mai (1815).

... J'ai écrit à ma femme pour lui donner des détails sur notre vie à Floreires³. Je pense, mon père, qu'elle vous les

¹ Le ministre de Russie, prévenu en faveur du canton de Vaud par les instructions de son maître Alexandre I^{er}.

² F.-C. de La Harpe, l'ancien précepteur d'Alexandre I^{er} (1754-1838).

³ Grande propriété sur la colline qui domine la ville d'Yverdon à l'est, sur le chemin de Cuarny.

Cette lettre du 7 mai et celle du 4 juin, qu'on trouvera plus loin, ont déjà paru dans la « Revue Historique Vaudoise » de juin 1946. Il nous a semblé cependant nécessaire de les reproduire ici pour faciliter l'intelligence de l'ensemble.

aura communiqués. C'est un commencement de camp. Nous sommes tous les uns sur les autres et avons beaucoup de peine à nous procurer à manger. Mais ce sont les premiers temps et nous finirons par nous trouver mieux. Les bataillons sont tout près de nous. Les Argoviens à Yverdon, Clindy, Cheseaux et Villars, les Vaudois à Cuarny. Ils couchent dans des granges, les avant-postes bivouaquent, tous font leur cuisine en plein air. C'est une chose singulière, la différence qu'il y a entre nos gens et les Allemands. Le bataillon Martin¹ va mal ; lui (*sic*) fait son possible, mais il est mal secondé. Il est trop doux, trop bon. Ce bataillon nous donne plus d'occupation, quoique parlant français, que les deux argoviens.

Combien nous devons prendre garde aux nominations d'officiers ! Il faut absolument mener nos gens d'une manière ferme et sans aucune familiarité avec eux. Autrement, on n'en est plus maître. Le major du bataillon Martin, un nommé Monnet d'Aigle², je crois, n'entend rien au service et ne sait pas écrire. On a fait courir une circulaire où il s'agissait de mettre sa signature. On nous l'a apportée ce matin. Il avait signé Monnet *aid Magor*. Comment peut-on nommer à des places de major des hommes de cette espèce ? Vraiment, c'est désolant. Il ne peut faire aucun rapport. Enfin, il néglige son service. Nous avons nombre d'officiers dans ce genre. Le capitaine Ruchet d'Aigle³ (carabinier) est le plus mauvais officier possible. Il ne sait pas commander un manquement

¹ Louis-David Martin (1779-?), de Rossinières, intendant des sels, député au Grand Conseil. Lieutenant de grenadiers le 9 août 1803, capitaine de mousquetaires le 27 mars 1810, chef de bataillon d'élite le 27 mars 1811, lieutenant-colonel le 13 octobre 1819, exempté le 17 février 1831.

² Louis Monnet, de Bex (1773-1826), adjudant sous-officier le 28 novembre 1803, aide-major le 17 mars 1812, démissionne le 16 octobre 1819. J'ignore quelle était sa profession. En 1821, il est cité comme franc-maçon, maître des cérémonies de la loge « La Réunion », de Bex.

³ François-Louis Ruchet, d'Aigle (1779-1827), capitaine de carabiniers le 9 août 1803, commandant d'arrondissement le 4 mars 1816, démissionne le 23 septembre 1826. Il fut député au Grand Conseil et membre du tribunal de district d'Aigle. En 1821, il est cité comme franc-maçon et orateur de la loge « La Réunion des Cœurs sincères à l'Orient d'Aigle ».

d'armes, fait l'important, le raisonneur, est pair et compagnon avec tous ses soldats, boit, quitte sa compagnie pour aller se cantonner à quelque distance où il croit être mieux. Ses lieutenants et sous-lieutenants sont parfaitement incapables. Le colonel vient près d'un poste. Tout était de travers. C'était un sous-lieutenant qui commandait. Il ne sait ni saluer ni placer un factionnaire, enfin c'est un crétin. Le colonel lui dit : « Mais ne savez-vous pas que cette partie du service se fait de telle manière ? » — « C'est singulier, répond-il, mon sergent-major m'avait dit que cela se faisait ainsi ». Il croyait bonnement être sous les ordres du sergent-major ! Cette compagnie nous fait honte...

Vraiment, nos troupes sont inférieures à toutes celles que nous voyons autour de nous, et nous en gémissons. Cela tient uniquement à nos officiers, qui n'ont aucune tenue militaire, aucun tact, et cela ne peut se donner. Nous sommes venus prévenus pour nos gens. Le colonel s'est donné plus de peine avec eux qu'avec les autres, mais le tact militaire ne s'inculque pas. L'autre jour, par exemple, nous dépassons deux bataillons, celui de Suter, Argovie, qui se reposait sur un champ, mais fort en ordre. Il voit arriver le colonel. Tout le bataillon se lève spontanément. Il est rangé en bataille en un clin d'œil. Un peu plus loin reposait le bataillon Martin, mais en désordre. Il nous voyait venir de loin. Pas un homme ne bouge, ne se lève même, excepté le colonel et une demi-douzaine d'officiers, tellement que le colonel s'arrête et se voit obligé de leur adresser un petit discours, où il leur dit que, pour l'honneur de l'uniforme, ils auraient dû se lever, etc. Ce sont des bagatelles, mais tout est bagatelle dans le militaire. Oh, que l'on prenne garde à ces nominations d'officiers !

Le capitaine Monod à sa femme.

Floreires, 9 mai (1815), 8 h. matin.

... T'ai-je dit ce qu'était Floreires, où nous sommes occupés et où nous resterons jusqu'à ce que nous soyons campés offi-

ciellement, ce qui aura lieu ici tout près, mais seulement dans douze ou quinze jours, car que de choses pour un camp, et encore, lorsqu'on y est, il vous manque de tout !

Cette campagne a une des plus belles positions possible. Elle est à dix minutes d'Yverdon, sur la hauteur. Le chemin pour y arriver est extrêmement rapide. Elle est louée ordinairement à des personnes poitrinaires, parce que l'air y est très vif et sain. Sur le devant, vous jouissez de la vue de tout le lac et de la ville, qui fait un effet charmant. Plus loin, toute la plaine près d'Orbe. De l'autre côté, c'est une vue tout à fait pittoresque. Nous sommes au milieu de la plus belle verdure possible. Droit au-dessous et pour ainsi dire à nos pieds se trouve le joli petit village de Clindy, le beau château de Champmartin ; un peu plus loin Cheseaux et Villars ; sur la hauteur, Cuarny. Du côté opposé du lac, à cinq minutes, Chevressy ; un peu plus loin, Pomy. Nos troupes sont cantonnées ou plutôt bivouaquées dans tous ces villages, et un bataillon à Yverdon. Dans la petite maison où le colonel et moi sommes logés demeurent une dame de Plogheim et ses deux filles, dont l'une est fort jolie. La mère est une femme du monde de beaucoup d'esprit et de connaissances, assez liée avec M^{me} de Staël. Dans une autre petite maison séparée de la nôtre par une petite cour sont logés Mestrezat, de la Fléchère, de Loys et Régis¹. M^{me} de Loriol l'avait louée pour la santé de sa fille,

¹ Emmanuel Mestrezat, de Vevey, d'une branche d'une famille patricienne de Genève fixée en Pays de Vaud au XVIII^e siècle. Adjudant de chasseurs à cheval le 6. 5. 1806, lieutenant le 16. 7. 1814, aide-major du corps le 14. 4. 1819, avec rang de capitaine le 16. 4. 1824 ; démissionnaire le 3. 4. 1833.

Emmanuel de la Fléchère, de Nyon (1791-?), appartenait à un rameau, fixé à Nyon au XIV^e siècle, d'une vieille famille féodale de Savoie. Il était fils d'Adam-Urbain de la Fléchère-de Beausobre, ancien officier au service de Hollande et sénateur de la République Helvétique, puis conseiller d'Etat vaudois. 2^e sous-lieutenant de réserve le 16. 8. 1809, sous-lieutenant de chasseurs à cheval le 18. 4. 1811, lieutenant le 3. 11. 1811, capitaine le 12. 2. 1819, démissionnaire le 30. 3. 1833.

Jean-Louis de Loys, de Lausanne, sous-lieutenant de chasseurs à cheval le 10. 2. 1812, lieutenant le 20. 2. 1819.

Benjamin Régis (1793-1858), bourgeois de Morges et de Lonay. Sous-lieutenant de réserve le 17. 4. 1811, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires le

qui est très malade, mais nous craignons que le tapage que nous faisons ne la chasse².

Voilà, bonne Hélène, le beau côté de notre position, mais, sous bien des rapports, nous sommes loin d'être comme à Nyon. Je couche sur un mauvais grabat. J'ai pu cependant me procurer un matelas et une couverture. C'est dans le bureau où tout le monde se tient. Je n'ai donc point de chambre à moi. Ma malle est mon seul réduit pour mes affaires. Cette chambre est d'ailleurs si petite que mon grabat touche la table sur laquelle nous écrivons. Le colonel a un petit cabinet à côté. Ces autres messieurs couchent deux sur un matelas à terre. Nous avons été les premiers jours à avoir faim. Aussi, avant-hier, en dînant avec le colonel chez notre hôtesse, j'ai mangé comme quatre. Nous nous sommes arrangés avec la fermière de la campagne, qui nous donne un fort bon déjeuner, un mauvais dîner et un mauvais souper, dont nous n'aurions pas voulu tâter à Nyon ; mais ici, nous le trouvons délicieux et nous dévorons. La ville d'Yverdon nous a fait un joli cadeau de vin dont nous nous régalons. Si nous restons un peu longtemps, nous verrons pour nous procurer une bonne cuisinière, car tu comprendras, ma bonne amie, que dans notre position, la table n'est pas une chose indécente. Nous avons eu la visite de tous les Messieurs d'Yverdon, mais nous n'en avons point encore rendu, vu que nous avons prodigieusement à faire. Toutes les fois qu'on change de cantonnement, l'ouvrage quadruple jusqu'à ce que tout soit en règle. Nous sommes toujours en courses ou en écritures, mais cela se calme. Nous avons été visiter tous les cantonnements et tous nos avant-

13. 6. 1815, lieutenant le 12. 2. 1817, lieutenant de chasseurs à cheval le 13. 10. 1819, capitaine de mousquetaires le 23. 2. 1821, de grenadiers le 20. 11. 1828, lieutenant-colonel et commandant d'arrondissement le 7. 2. 1835, démissionnaire en 1841. Juge au tribunal de district de Morges.

² M^{me} de Loriol, probablement la veuve (née Faassen-Nathenius Abigaïl, de Hollande) de César-Daniel de Loriol, de Jouxens. Sa fille Louise-Hélène-Suzanne-Théodora épousa à Grandson Louis, fils de Henry-François Pillichody, d'Yverdon et de Berne. Archives cantonales vaudoises, Eb 64^s, p. 297. — *Recueil des Généalogies suisses*, t. I, p. 331.

postes, établis à Valeyres, St-Cristophe, Suscévaz. Le quartier-général de Gady¹ est à Yvonand, une lieue et demi d'ici ; le colonel Girard est à Donneloye, à une lieue et demie du côté de Moudon...

Nous avons déjà quelques bivouacs dans les environs. A Chevressy bivouaque en partie la cavalerie. Ils ont l'air de véritables cosaques. Un mouton pendu, un veau prêt à tuer, des gens gorgés d'eau-de-vie. Charmant ! Charmant ! disait le colonel. Quant à nous, nous fumons et buvons et nous accoutumons à la vie du camp. Avec tout cela, je me réjouis bien que ce soit fini et que je sois rendu à ma charrue...

Le landamman Monod à son fils, le capitaine Monod.

Lausanne, le 9 mai 1815.

... Ce que tu me dis de nos troupes m'afflige, d'autant que le vice est difficile à corriger. Nous devons nommer parmi ceux qu'on nous présente, et comme les trois-quarts du temps nous ne les connaissons pas, nous nommons de confiance. La faute vient donc de ceux qui présentent. J'en faisais le reproche à l'Inspecteur² l'autre jour. Il me répondit que, de son côté, il

¹ Voyez plus haut p. 159, note 2.

² Il s'agit de l'Inspecteur en chef des Milices vaudoises Emmanuel-François-Benjamin Muret, dit Muret-Grivel, d'Aubonne (1764-1840). Ancien lieutenant au service de France, régiment d'Ernst, il succéda à Samuel Bergier comme Inspecteur en 1799. Il fut congédié la même année, reprit ses fonctions en 1803 et les occupa jusqu'en 1829 ; député au Grand Conseil dès 1814.

L'examen du dossier de Muret conservé aux Archives cantonales vaudoises semble confirmer les critiques du landamman Monod. Le plus souvent, l'Inspecteur paraît s'être contenté de transmettre au Conseil d'Etat, en les appuyant, les propositions présentées par le colonel du corps, c'est-à-dire le chef d'arme, ainsi que le commandant de bataillon et le chef de compagnie des candidats ; et à tous ces échelons, on ne semble guère s'être inspiré que du critère de l'ancienneté. Cf, par exemple, la lettre de Muret au Conseil d'Etat du 15. 4. 1815, A.C.V., K XV b 12.

Cette pratique devait être bien ancrée pour que le lieutenant Aimé Guex, de la compagnie de carabiniers Morel, osât écrire la requête suivante de son secteur d'occupation de Franche-Comté directement au Conseil d'Etat :

« Permettés que je prenne la liberté de vous demander une commission de capitaine dans les carabiniers, puisque je crois être le plus ancien lieutenant

ne connaissait pas. Cependant, il nous a lui-même recommandé quelquefois des gens qu'il regarde comme très bons et qui, à l'épreuve, ne le sont pas. J'en connais quelques-uns dans ce cas. Malheureusement, l'esprit de parti et celui de localité, la crainte d'exclure les villageois nuisent au choix. Martin est un brave homme ; il faut l'engager à plus de fermeté et le piquer d'émulation. Ces pauvres paysans que vous dragonnez sont bien à plaindre ; tâchez de les soulager autant que vous pourrez et prenez garde qu'on ne les vexé. La charge les rend assez malheureux sans y ajouter encore les vexations du soldat. Il serait à souhaiter que l'on ne tardât pas à vous faire camper. Quand vous en serez là, prenez garde à votre santé et à celle

du 1^{er} arrondissement militaire. En m'accordant ma demande, je serai un peu dédommagé de la préférence accordée à Monsieur Spencer Dufour, promu au grade de capitaine dernièrement, ensuite de la triple présentation qui vous a été présentée (*sic*).»

» Recevez, très honoré Monsieur le Landamann et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'hommage de mon très humble respect, etc. » A.C.V., K XV b 12.

Avec mérite, au reste, si l'on pense aux circonstances d'alors, Muret donnait le pas à l'ancienneté même sur les préjugés politiques, comme le prouve le cas traité dans la missive qui suit :

« J'ai l'honneur de vous (c'est-à-dire au Conseil d'Etat) adresser un tableau de présentation pour la repourvue de la place de capitaine de la 5^e compagnie de mousquetaires du Bataillon Burnat, en remplacement de Mons. Monod, adjudant de M. le colonel Guiguer.

» M. le Colonel Alric et M. Dapples, fonctionnant en l'absence du Commandant Warnéry, recommandent M. Caillat, quoique le moins ancien des trois officiers présentés. Je rends aussi justice au zèle et à l'intelligence de M. Caillat, mais je dois à la vérité de dire qu'il n'y aurait aucune raison plausible et assez forte pour lui donner la préférence sur Mons. Gédéon Dellient, son ancien et 1^{er} lieutenant depuis dix ans. J'ai même lieu de craindre que M. Alric n'ait été circonvenu et que ces recommandations ne tiennent trop à l'esprit de parti. Mons. Dellient peut avoir des opinions politiques différentes des miennes, mais c'est un homme d'honneur et j'aime à me persuader qu'il remplira ses devoirs en brave militaire. » Lettre au Conseil d'Etat du 5 juin 1815. A.C.V., K XV b 12.

Il fallait vraiment des cas patents d'insuffisance, comme ce dernier que nous citerons, pour que Muret fit exception à la règle :

« ... Samuel Jaccard, de Ste-Croix, est l'ancien qui devrait être promu au grade [de 1^{er} lieutenant]. Mais il s'est si mal conduit dernièrement à l'Ecole d'Instruction, où j'ai dû le mettre aux arrêts forcés, que je lui préférerais sous tous les rapports Mons. Charles Eternod, de Beaulmes. Je crois même que ce serait rendre un grand service au premier que de ne pas l'envoyer au Tessin. Il est dans une position très gênée, aubergiste, et de plus pionnier des grandes routes. » Lettre au Conseil d'Etat du 8 mars 1815. A.C.V., K XV b 12.

de vos gens. Sans s'écouter, il y a des précautions à prendre qu'il ne faut pas négliger. En attendant ce campement, pourquoi vous resserrer autant ? On dirait que vous êtes à la veille d'une bataille. Quel inconvénient y aurait-il à vous étendre un peu plus et à répartir ainsi la charge ?...

Le capitaine Monod à sa femme.

Floreires-sur-Yverdon, dimanche 14 mai (1815)

10 h. du matin.

Il est vrai que le prince de Canino¹ a écrit à son aumônier, à Versoix, je crois, qu'on avait de grandes espérances de paix. Les fonds remontent un peu en France. A Paris, on y croit. Les troupes autrichiennes avancent fort lentement. Quant à moi, je n'ai jamais pu croire à la guerre, du moment que j'ai vu Bonaparte remonter si facilement sur sa bête. Je le crois très fort et je crois que les Alliés le sentent. Lorsqu'on tient ce propos, on passe pour Jacobin, je le sais bien. Mais mon parti est pris d'être Jacobin aux yeux des uns et chouan aux yeux des autres. On croit dans ce pays qu'il ne peut y avoir de milieu.

Notre genre de vie est fort pénible et ennuyeux. Notre brave colonel est d'une activité tellement surprenante qu'il nous faut être continuellement à courir ou à écrire, et lors même qu'il n'y aurait dans le fait rien à faire, il se forge des occupations et pour lui et pour nous. Je commence ou plutôt je continue à me lasser de ce métier. Si l'on n'était pas en militaires, la chose serait insoutenable. N'avoir point de chambre, être réveillé à toutes les heures de la nuit, courir par des chemins de montagne, écrire en sortant d'un mauvais dîner : car, ordinairement, les dépêches qu'on nous expédie le matin arrivent pendant que nous sommes à table et il faut dîner en l'air. Notre chef trouve une véritable jouissance à ce train, et plus il se martyrise, plus il jouit. Crois-tu que nous n'avons

¹ Lucien Bonaparte.

pas eu le temps d'aller à Yverdon, qu'en passant au grand trot pour aller plus loin aux avant-postes ? Maintenant, nous allons recevoir le bataillon Gilliard¹, vaudois, qui entre après demain sous les ordres de Guiguer. Il faudra labourer pour le mettre au fait. Le chef est incapable. Le major-général de l'armée, général comte de Castella², doit venir après demain ou le 17 passer une revue de la brigade. Il faut établir de nouveaux états, ce qui me regarde uniquement. Enfin, je laboure, c'est à la lettre. Nous allons camper au premier jour, et j'en serai bien aise, vu que l'ouvrage diminuera vraisemblablement. Et cependant, Dieu sait que je ne suis pas paresseux...

Le même à sa femme.

Floreires, 23 mai (1815).

... Hier matin, nous recevons l'ordre de camper pour aujourd'hui ; un instant après, contr'ordre et nous nous décidons à avoir une revue de toute la brigade. Le soir, un nouvel ordre pour camper demain 24 et aujourd'hui pour tracer le camp. Nous renvoyons la revue, ce qui a attrapé nombre de monde. Il est arrivé beaucoup de messieurs et de dames d'Orbe et tout le voisinage pour nous voir manœuvrer. Votre serviteur, ils retourneront comme ils sont venus.

¹ André Gilliard (1776-1843), d'Yverdon et de Fiez, député au Grand Conseil, juge de paix, préfet d'Orbe de 1832 à 1838, propriétaire foncier à Fiez sur Grandson, arrière-grand-père de feu le professeur Charles Gilliard. Il est question de lui dans l'article de M. ARTHUR PIAGET, *La Révolution neuchâteloise de 1831 vue de Fiez*, paru dans les *Mélanges Charles Gilliard*, pp. 539 sq. Etats de service : capitaine de mousquetaires le 13 août 1803, chef de bataillon d'élite le 28 mars 1806, chef de bataillon de réserve le 22 mars 1819, lieutenant - colonel le 13 octobre 1819, passé aux vétérans le 6 avril 1822.

² Nicolas-Antoine-Xavier, comte de Castella (1767-1830), de Fribourg, ancien officier au service des Bourbons, puis dans l'armée des Princes ; il fit sous Napoléon les campagnes d'Espagne et de Russie comme colonel commandant le 2^e Régiment suisse et celle de Saxe en 1813 comme général de brigade. Inspecteur général des troupes suisses sous la première Restauration, il devait rentrer au service de Louis XVIII après les Cent-Jours comme maréchal de camp. Pendant les Cent-Jours, il fut chef d'Etat-Major général et commandant en second de l'armée fédérale, chargé plus spécialement de diriger l'instruction des troupes.

Nous avons fait une petite visite d'avant-postes hier et pris le thé chez nos dames, où on a fait de la musique avec M. Jaquet, Burnand et entre autres une dame Roguin, qui est de la plus grande force sur le clavecin. Nous avons passé une soirée fort agréable... Nous avons été depuis ce grand matin jusqu'à présent midi sur l'emplacement du camp. Nous l'avons tracé et indiqué les endroits où l'on doit construire demain les baraques. Demain, le bataillon Martin sera déjà campé et, après-demain, toute la brigade. Le local de nos baraques de l'état-major est déjà choisi. Tout le bois va tomber impitoyablement sous la hache. Nous en conserverons quelques arbres superbes autour de nos baraques pour nous abriter. Le colonel est aux anges. Je ne suis point mécontent. Dans les commencements, nous serons sûrement fort mal, mais nous nous arrangerons. Je te serai obligé, bien bonne, de m'envoyer deux *couvertes* par occasion. Quant aux matelas, il nous est défendu d'en avoir. Nous couchons sur la paille. Quoique le colonel ne veuille pas entendre parler de draps, envoie m'en toujours deux ou trois, nous verrons. Il veut se martyriser absolument et nous en souffrons aussi. De Loys est revenu de son échappée de la nuit d'avant-hier à hier ; il est pour quatre jours aux arrêts de rigueur dans sa chambre. A présent que je connais la punition, je m'abandonnerais bien de temps en temps à me faire mettre pour quatre jours aux arrêts pour une échappée d'un jour que je me permettrais auprès de toi...

Le même à sa femme.

Floreires, 25 mai (1815).

... Avant hier, nous avons été tout le matin au camp, retourné après dîner et à 5 h. à Yvonand auprès de Gady, et de retour à 10 h. Hier au camp tout le jour. C'était un jour superbe. Figure-toi deux mille et quelques cents hommes, tous travaillant à couper des arbres, détruisant et brûlant des buissons, et construisant des baraques. Nos gens faisaient

un train ! On les entendait depuis Floreires. Dans le camp des Argoviens, on aurait entendu voler une mouche. Quelle différence de caractère en tout ! Nombre de monde était venu voir ce spectacle tout à fait curieux. Le soir, les baraques n'étaient pas achevées. Aussi a-t-on bivouaqué et, comme le colonel ne reste jamais en arrière dans ces cas-là, il a bivouaqué avec les soldats, et comme moi je ne veux pas non plus rester en arrière, j'ai bivouaqué avec le colonel.

Imagine-toi deux feux énormes allumés et brûlant toute la nuit ; sur toute la longueur du camp, on brûlait toutes les branches qui n'avaient pu servir et qui embarrassaient. Les soldats et officiers pêle-mêle autour de ces feux, couchés tout à l'entour sur la terre et sur des branches, car on n'a pu se procurer de paille que ce matin. Je commençais à m'endormir, enveloppé seulement de mon manteau auprès d'un grand feu et couché sur la terre, lorsqu'on vient me réveiller pour partir pour Cheseaux, Clindy et Yverdon. Des messieurs soupant ensemble à Clindy ont eu une dispute avec des bas-officiers¹ argoviens. L'un des premiers a couché en joue avec une arme chargée un Argovien. On a détourné et arrêté le coup. Les Argoviens sont tombés sur lui et on venait avertir le colonel, qui m'a envoyé de suite sur les lieux. Il était minuit et demie. Je vais à pied jusqu'à Floreires, où nous avons renvoyé nos chevaux. Je monte là à cheval et je m'en vais passer ma nuit à faire des enquêtes. Je fais mener les délinquants chez le juge de paix d'Yverdon, entre les mains duquel je les laisse, et je reviens vers les trois heures du matin me mettre sur mon lit. Le colonel revient du camp à 4 h. Il me faut lui rendre compte de ce que j'ai fait. Lui me raconte de son côté la nuit délicieuse qu'il a passée. Il ne me ferait cependant point venir l'eau à la bouche.

Il veut absolument s'établir au camp tout de suite et nous bivouaquerons vraisemblablement jusqu'à ce que nos tentes

¹ C'est-à-dire sous-officiers.

soient finies. Il est d'une activité et d'un spartiate, ce brave colonel, qui passe toute idée. Cela me dérange plus actuellement qu'il y a quelques années... Heureusement pour nos bivouacs, nous avons un temps superbe et, dès ce soir, nous aurons de la paille, ce qui nous paraît un lit de plume en comparaison de la nuit passée. Le bataillon Martin est sur la droite, près d'une ferme, au-dessous du mont que je t'ai montré, avec les deux compagnies de chasseurs carabiniers à l'extrême droite. Les deux bataillons argoviens suivent à gauche du bataillon Martin et s'étendent jusqu'à deux-cents pas ; un peu en arrière de Chevressy suivent les chasseurs à cheval et l'artillerie qui forment un angle rentrant du côté de Pomy ; et enfin, à la gauche, le bataillon Gilliard, dont l'extrême gauche n'est qu'à quelque cent pas de Pomy. L'étendue est assez grande, comme tu peux en juger. Toutes les baraques faites de même, les rues tracées et larges, les tentes d'officiers derrière celles des soldats. Devant le camp, les faisceaux d'armes, le drapeau à l'extrémité de la grande rue, la baraque du lieutenant-colonel à l'autre extrémité en arrière. Nous autres serons en arrière du centre de la brigade. Tu dois, puisque tu as vu le terrain, bonne amie, te faire une idée assez juste de notre nouveau séjour, tu conçois le joli effet qu'il produit. La brigade Girard va camper aujourd'hui à Valeyres ; nous la verrons parfaitement d'ici. La brigade Graffenried ¹, à Ependes. L'état-major de la division, qui croit se trouver mieux aux bains à Yverdon que sous la tente, viendra s'y établir demain. Adieu, ma bien bonne amie, je bavarde ici à force et je ne sais où je trouve le temps de te raconter autant et de t'écrire aussi longuement, occupés et en l'air comme nous le sommes.

(A suivre.)

Major EMG. GEORGES RAPP.

¹ François-Emmanuel-Antoine v. Graffenried v. Gerzensee (1767-1837), fils d'un sénateur de la République de Berne, ancien officier au service de France, régiment des Gardes-Suisses d'Ernst. En 1815, il était commandant de brigade.
